

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 89 (1938)
Heft: 8

Artikel: Sélection pré-natale !
Autor: J.P.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 5° Le boisement des surfaces nues, en haute montagne, est une tâche difficile. On l'obtiendra en sacrifiant une première génération, sous laquelle une seconde viendra s'abriter, mais surtout en groupant les plants en colonies serrées, si possible à l'abri de la neige rampante.
- 6° L'exploitation, dans des régions particulièrement menacées, aura pour devoir de laisser des « chandelles », c'est-à-dire de réserver des souches très hautes.
- 7° La plantation en forêt ne peut se faire qu'aux endroits où le plant disposera d'un sûr tuteur, bois blanc, semis préexistant, arbre de haute futaie, souche, etc.
- 8° Pour provoquer et faciliter le rajeunissement naturel, le forestier aménagera la place, au pied de chaque tuteur, de façon à ce que la graine qui tombera à cet endroit ait le maximum de chances de germer, de vivre et de reconstituer ainsi la forêt.

Ch. Gut.

Sélection pré-natale !

L'Etat de Neuchâtel possède, au pied de la « Montagne de Boudry », une petite forêt de 30 ha, le « *Chânet de Bevaix* », dont le boisement actuel ne correspond plus du tout au nom. Il en est là comme de la plupart des lieux boisés dénommés « Chânet », « Chânaie », « Chesnaie », « Querquevy », dans lesquels, depuis un siècle, le traitement en futaie régulière a fait disparaître les derniers restes des peuplements autochtones de chêne, déjà bien appauvris par les exploitations irrationnelles des siècles précédents.

Cette forêt possède, suivant le dernier inventaire, une proportion de chêne de moins de 4 %. Le sapin blanc, qui avait pris la première place dans la constitution de la futaie, avait aussi adopté les habitudes de ses congénères de basse altitude. Le gui, le bostryche curvidenté, la gélivure, se partageaient fraternellement le soin d'amener leur hôte à un état de dépérissement que la hache du forestier conduisait à une mort plus rapide encore.

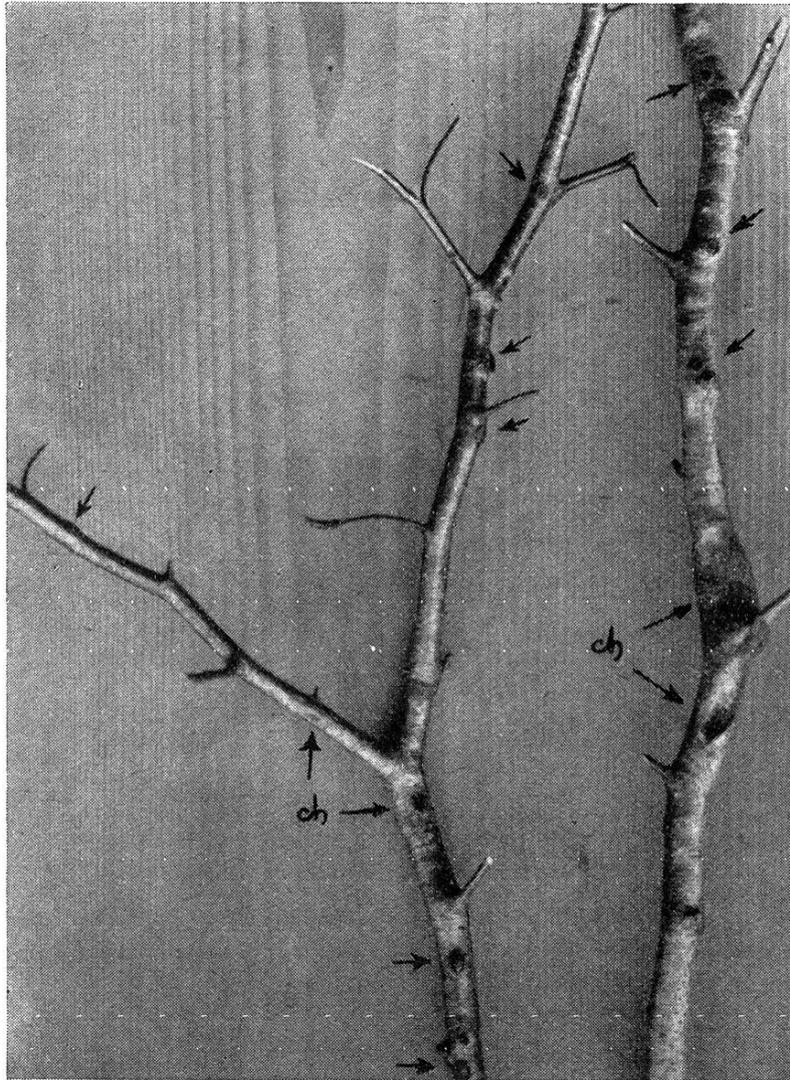
« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

C'est dire, en langue forestière, que les exploitations forcées de dépérissants ont amené cette forêt, depuis quelque 30 ans, à un état peu satisfaisant, à une dislocation fâcheuse du couvert, sans aucun lien avec l'établissement du recrû.

Sur de nombreux points, un rajeunissement très faible de hêtre s'est installé, il y a quelques décades, au gré des trouées dues aux coupes. Ces pieds isolés de hêtre n'ont donné que de mauvais sujets branchus, étalés, assez souvent atteints du chancre des feuillus. Comme ils assuraient malgré tout une couverture basse du sol, fort désirable, on les conserva aussi longtemps qu'un meilleur recrû n'avait pu prendre pied.

Depuis une dizaine d'années, de beaux groupes denses de recrû

de hêtre se développent vigoureusement. Un premier nettoisement a fait disparaître une partie des mauvais éléments plus âgés, sans qu'il ait paru alors nécessaire de tout enlever. Un nouveau nettoisement, exécuté ce printemps après une coupe, nous donna l'occasion d'éliminer le solde de ces mauvais hêtres.



Phot. J. Peter, à Bevaix.

Chancre des feuillus.

Flèches simples: cicatrices nettes des coups de grêle.
Ch. et flèche: introduction du chancre dans les blessures.

Et, en même temps, l'occasion de faire certaines constatations pas très réjouissantes !

Les jeunes hêtres atteints de chancre sont très nombreux. Ils le sont dans une proportion anormalement forte. Un examen approfondi permit de constater que *l'introduction de la maladie a pu se faire partout dans les blessures provoquées par une chute de grêle de l'été 1935*. On retrouve, à chaque début de chancre, la porte d'entrée ouverte par le grêlon.

La dispersion des spores du parasite a été facilitée par la survivance de quelques gaules chancreuses de hêtre, celles qu'on avait cru pouvoir conserver encore quelques années auparavant, pour assurer au tout jeune recrû un ombrage bienfaisant. Il est bien entendu que sans la grêle cette infection massive du chancre ne se serait pas produite. Mais la grêle est une calamité qu'on ne peut empêcher, alors que quelques hêtres chancreux peuvent être facilement enlevés, avant qu'ils n'aient transmis leur maladie à tout leur entourage.

Ce fut donc une erreur de garder des éléments malades, en leur confiant un rôle de protection; ils n'étaient dignes que de la serpe et du feu !

On ne peut pas épargner toute blessure aux arbres, mais il faut en prévenir l'infection par l'enlèvement des éléments infectieux. C'est un principe qui doit primer toute autre considération culturale.

Et cette constatation nous ramène au titre de ces réflexions. Pour faciliter la sélection du recrû, il faut savoir la préparer avant qu'il ne s'installe, par le moyen de nettoiemens et d'éclaircies régulièrement exécutées, dans tous les étages du peuplement, et en observant le principe de police sanitaire qui vient d'être rappelé plus haut.

J. P. C.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Fortune de la Société au 30 juin 1938.

A. Société forestière.		Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1937		10.409, 55
Excédent des recettes		13, 55
	Solde au 30 juin 1938	<u>10.423, 10</u>

Dont: 6.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
 3.956, 35 » carnet d'épargne à la » » » »
 466, 75 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
10.423, 10 fr.

B. Fonds pour publications.		Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1937		18.805, 50
Excédent des recettes		222, —
	Solde au 30 juin 1938	<u>19.027, 50</u>

(Suite à page 186.)